

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Tous les conseillers sont présents, aux exceptions suivantes :
 - Jacques BOUYGUE, représenté par Christian LASSALLE.
 - Cathy RUBENTHALER, représentés par Patrick SERRAGER
 - Arnaud MOLAS-COSTE, représenté par

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil peut valablement se poursuivre.

- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Madame Bernadette LAFFAIRE en qualité de secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2018** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'est faite et ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Budgets 2018** : Décisions modificatives

- **Budget Principal** : les dotations de l'État étant supérieures aux prévisions votées le 23 mars dernier, il convient de prendre la décision modificative suivante :

- **Recettes de fonctionnement :**

- Article 7411 DGF : + 3 219,00 €
- Article 742121 dotation solidarité rurale : + 1 811,00 €
- Article 74127 dotation nationale péréquation : + 1 239,00 €
- Article 742 dotation élu local : + 172,00 €
- TOTAL :** + 6 441,00 €

- **Dépenses de fonctionnement :**

- Article 615231 voirie : + 6 441,00 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a participé au concours « Les Rubans du Patrimoine » et a obtenu le prix national des communes de moins de 3500 habitants s'élevant à 3 000 €. La remise du prix se déroulera le 25 octobre prochain au carrousel du Louvre à Paris. Toutes les personnes qui désirent y assister doivent en informer le Maire. Autre distinction, celle de

l'entreprise DUBOIS représentée par Christophe TERRIEUX récompensé pour ses qualités de représentant d'une entreprise du bâtiment. Il recevra sa médaille d'argent le 18 juin prochain à Paris.

Il convient d'acter par délibération et par décision modificative en section d'investissement le versement de la subvention. Il précise également que le Conseil Départemental subventionne en 2018 les aménagements intérieurs de valorisation de l'église (éclairage automatique et commentaires audio) à hauteur de 500 € pour 5 000 € de travaux.

Dépenses d'investissement :

* article 2188 immobilisations diverses :	+ 6 500,00 €
* article 2182 matériel de transport :	- 1 500,00 €
* article 21571 matériel roulant :	- 1 500,00 €

Recettes d'investissement :

* article 1323 sub. Conseil départemental :	+ 500,00 €
* article 1328 sub. Exceptionnelle :	+ 3 000,00 €

Délibérations adoptées à l'unanimité des votants.

- **Budget assainissement :** suite à une erreur de saisie sur les intérêts d'emprunt et suite à une facturation en 2017 erronée (personne ayant vendu sa maison) il convient de prendre la décision modificative suivante :

- **Dépenses de fonctionnement :**

- Article 6156 maintenance : - 508,00 €
- Article 66111 intérêts d'emprunt : + 460,00 €
- Article réduction de titre sur exercice antérieur : + 48,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des votants.

- **Monument aux Morts :** Les noms des « Morts pour la France » inscrits sur le monument aux morts devenant de moins en moins lisibles malgré les peintures refaites à plusieurs reprises, il a été demandé à l'entreprise FUNEMARBRE (celle qui a réalisé le jardin du souvenir, colombarium...) de nous fournir un devis pour une plaque reproduisant la liste des noms. Son devis s'élève à 1 500,00 €TTC. Cette dépense peut être imputée en investissement à l'article 2188 (divers).
Le cantonnier devra au préalable nettoyer le monument et y appliquer un anti-mousse. Le devis est accepté à l'unanimité des votants.
La cérémonie du 11 novembre prochain se déroulera de la façon suivante :
 - 14h00 visite de l'exposition
 - 15h00 spectacle sur le thème suivi de la cérémonie et le dépôt de gerbe au monument.

- **Information Voirie 2018 :** À la suite des estimations de travaux réalisées par Corrèze Ingénierie, nous avons lancé un appel d'offres pour traiter les 6 chemins ou emplacements suivants : entrée du chemin du Peuch, chemin de la Naverie, chemin de Rignac, chemin de la Cisterne, dernière section chemin du Got, chemin du Rieux.
Sur les cinq dossiers de soumission reçus, l'entreprise Pouzol a remis la meilleure offre et s'est vu attribuer le marché d'un coût total HT de moins de 45.000 € par le bureau réuni avec Corrèze Ingénierie.
- **Travaux réseau d'eaux pluviales du bourg :**
Une visite préalable a été réalisée avec l'entreprise SOGEA attributaire du marché. Les riverains ont été avisés de l'imminence des travaux, avec un début de chantier prévu dans la première quinzaine de juin. Le raccordement du versant Nord de l'église au collecteur principal des eaux de pluie a fait l'objet de diverses demandes et informations adressées à la DRAC, au SRA (Service Régional d'Archéologie) et à l'ABF. Les riverains et utilisateurs de la salle des fêtes ont été informés des travaux. L'entreprise SOGEA s'est engagée à reboucher les tranchées de la rue de la Liberté pour la fête votive du 30 juin. L'association en a été informée.
- **Illumination extérieure de l'église :**
Le GAL, qui gère les fonds européens, a donné un avis préalable favorable pour notre projet d'illumination de l'église (éclairage sur le bâtiment et au sol par leds basse consommation). Nous espérons donc sur ce dossier, qu'il faut désormais compléter, une subvention de 80% du montant HT. La DRAC, le SRA et l'ABF sont également consultés sur ce projet.
- **Contractualisation de l'attribution triennale des subventions du Conseil Départemental :** Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental vient de nous transmettre le tableau récapitulatif des projets de la commune susceptibles d'être subventionnés par le Département ainsi que les taux de subvention retenus sur le programme de 3 ans : 2018/2020. Il convient de se prononcer sur ce contrat triennal, par délibération (voir tableau en annexe). Le tableau est adopté à l'unanimité des votants.
- **Plan d'Aménagement du Bourg (PAB)**
Le financement du PAB sur la période 2018/2020 doit être réalisé de manière mixte entre le CD19 et l'État : 50% CD19 pour 2018, 25% CD19 et 25% D.E.T.R. pour 2019 et 2020.
Corrèze Ingénierie a actualisé le projet conformément aux orientations adoptées en Conseil et nous sommes toujours en attente des dossiers par Corrèze Ingénierie afin de pouvoir lancer l'appel d'offres pour attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre.

- **Point sur les soldes de subventions pour l'église :**

Tous les soldes de subventions (État, Région et CD19) ont été demandés. Nous espérons des versements avant la fin de l'année pour alimenter notre trésorerie et rembourser les emprunts court terme couvrant cette période.

Le nouveau Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine (Alain Soularue) est venu à la mairie avec le nouveau correspondant local (Pierre Tronche). Nous devrions recevoir un dernier abondement supérieur à celui annoncé le 14 octobre dernier (7.000 €), sans savoir cependant exactement de combien, pour l'instant.

- **Fibre optique, adressage, élagage :**

- Nous avons reçu fin mai la visite des représentants d'AXIONE-BOUYGUES et du CD19 en charge du **déploiement de la fibre optique**. Les travaux de réalisation du réseau noailhacois doivent être terminés pour fin 2019 (jalon 2). Aucune armoire ne devrait être posée sur le territoire communal, tout devant partir d'une armoire « S.R.O. » (Sous-ensemble de Raccordement Optique), point de mutualisation installé à la Croix du Buys. Ce sous-ensemble peut desservir jusqu'à 600 prises.

AXIONE a une estimation préalable de 240 prises à installer sur la commune, mais le nombre peut être plus élevé en fonction de l'enquête de terrain qui sera faite par un spécialiste qui doit interroger les habitants sur les besoins immédiats et prévisibles. Il conviendra de bien préciser les besoins professionnels (une seconde ligne), prévoir les parcelles de lots constructibles futurs, les bâtiments annexes qui pourraient devenir raccordables, etc...

L'ensemble des habitations ou installations seront donc raccordables fin 2019. Cette phase sera suivie d'une période de quelques mois durant laquelle les opérateurs de téléphonie (Orange, Free, etc...) feront des offres concurrentes qui conduiront au raccordement effectif des usagers, jusqu'aux prises téléphoniques intérieures.

- Pour **l'adressage**, Noailhac a conduit un projet de mutualisation de contractualisation avec La Poste avec huit autres communes, pour bénéficier d'une remise de 10% sur le projet. Nous attendons la fixation d'une première réunion avec l'expert de La Poste pour définir la procédure qui sera suivie. Le Département a répondu positivement pour la subvention de 50% attendue.

- En ce qui concerne **l'élagage**, le CD19 est intervenu pour préciser que l'opération n'impliquait pas l'abattage d'arbres, sauf cas particuliers, insistant pour un minimum de discernement. L'obligation d'entretien qui incombe aux propriétaires riverains est une nécessité pour permettre l'installation des fibres optiques et éviter leur dégradation, les réparations étant difficiles et coûteuses. La sécurité sur les routes dépend également de cet entretien de la végétation en bordure des voies publiques. La commune doit, elle aussi, se lancer dans ce programme d'incitation à l'élagage, dans les meilleurs délais, puisque le réseau de la fibre optique doit longer les voies communales pour alimenter les habitations riveraines. En fait, plusieurs habitants se sont déjà engagés spontanément dans cette démarche, ce qui est une excellente chose. Nous devons informer très rapidement tous les propriétaires concernés afin qu'ils puissent faire ou faire faire les travaux.

- **Application PANNEAUPOCKET pour tablettes et smartphones :**
Le Maire informe le Conseil qu'une application simple d'utilisation et de mise en place, PANNEAUPOCKET, pourrait être intéressante pour la commune et ses habitants, en permettant la diffusion d'informations par simple notification, en particulier pour les évènements ponctuels de la commune (fermeture mairie, manifestations, travaux, alertes météorologiques...) pour 150 € H.T. par an, sans durée d'engagement. La commune de Ligneyrac l'a déjà mise en place. L'adhésion est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Rentrée scolaire 2018 : diminution du temps de travail de Mme Éhouzou et de Mme Valette :** En raison de la suppression des activités périscolaires, due au passage à la semaine scolaire de 4 jours, le temps de travail des deux agents dédiées à l'école doit être diminué. Elles en ont été informées et l'ont accepté. Mme Éhouzou passerait de 35h/semaine à 32h/semaine, et Mme Valette de 32h/semaine à 29h/semaine. Elles ne changent pas de régime de retraite et restent toujours affiliées à la CNRACL.
La décision est adoptée à 9 voix pour et un voix contre.

- **Questions diverses**
 - AGENDA :
 - Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 7 septembre 2018 à 20h30